

**Christelle PETEX-LEVET**

Députée de la Haute-Savoie

Conseillère Départementale de la Haute-Savoie

Ministère de l'Agriculture et de la  
Souveraineté alimentaire  
Monsieur Marc FESNEAU  
Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

CPL/MF/23/132

La Roche sur Foron, le 16 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Le lait cru et les produits AOP Haut-Savoyards, tout particulièrement le reblochon, sont une pépite de notre patrimoine, et ils pourraient être en danger.

Des procès opposent actuellement des agriculteurs utilisant des robots de traite au Syndicat Interprofessionnel du Reblochon (SIR), à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), à CERTIPAQ mais également nouvellement au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Ces procédures risquent d'être dévastatrices pour les agriculteurs et de mettre en péril la filière reblochon.

Comme vous le savez, c'est bien les conditions d'utilisation des robots de traite qui sont au cœur du débat. En effet, il est reproché aux agriculteurs utilisant ce type de matériel de ne pas respecter le plan de contrôle lié au cahier des charges leur permettant d'obtenir l'appellation "reblochon AOP". Pourtant, même si les critères sont précis et nombreux, rien ne semble officiellement interdire les robots de traite dans la fabrication des reblochons AOP.

De plus, il a d'ores et déjà été prouvé que la robotisation de la traite n'a que des avantages. Tout d'abord d'un point de vue du bien-être animal : les vaches peuvent se faire traire quand elles le souhaitent et surtout, quand elles en ressentent le besoin, ce qui est une avancée extraordinaire pour leur condition de vie. En parallèle, au niveau sanitaire, point très important à vos yeux comme vous nous l'avez rappelé lors de votre récente visite en Haute-Savoie, l'utilisation d'un robot de traite permet un suivi précis de l'état de santé des vaches, de la qualité de leur lait et donne la possibilité aux agriculteurs d'être très réactif en cas de lait insatisfaisant.

Par ailleurs, l'obtention d'un critère AOP met en lumière la qualité du produit final. En ce sens, l'utilisation d'un robot de traite ainsi que le nombre d'heures entre chacune d'elle n'a aucun impact ni sur la qualité du lait ni sur le goût et l'aspect final du produit qu'est le reblochon. Il est donc incongru de se focaliser uniquement sur la technique utilisée pour traire les vaches.

Comme l'a indiqué Monsieur le Président Macron lors de sa visite au Salon de l'Agriculture il y a quelques jours, pour préserver l'agriculture française, il est indispensable de savoir évoluer, de mettre en place des mécanismes et des outils qui permettront de faciliter le travail des agriculteurs et d'alléger leurs tâches. Si nous n'acceptons pas d'évoluer en ce sens, nous aurons bien du mal à trouver des repreneurs pour les fermes en activité et cela signera, à terme, la fin de l'agriculture française. Il est important de respecter le choix des agriculteurs, certains souhaiteront sûrement continuer à travailler sans robot, de manière plus

traditionnelle : chacun doit être libre de choisir ses méthodes de travail. Il est toutefois essentiel de prendre en compte les besoins et le bien-être des exploitants, de les adapter à l'époque actuelle, pour préserver ce secteur si capital et indispensable.

Pour le cas précis de la Haute-Savoie, nous savons bien que si les producteurs de reblochon se font exclure de l'AOP parce qu'ils utilisent un robot de traite, et au vu de l'investissement que représente ce dernier, ils ne quitteront en aucun cas la qualité de travail que leur offre l'emploi dudit robot mais se dirigeront en revanche vers la production de produits dérivés du reblochon. Cette dérive est déjà en cours et menace d'aller très vite. Les conséquences en seront désastreuses et risquent d'entraîner une perte de qualité des produits du terroir, de la typicité du territoire et à terme, la disparition de l'AOP lui-même.

Pire, la non valorisation du lait des agriculteurs et de leurs produits de qualité et de l'AOP reblochon pourrait en pousser certains à arrêter leurs productions et même à terme, à arrêter leur métier. Ce serait alors non seulement la fin de ce fromage, qui fait partie de notre patrimoine culinaire français, mais aussi la disparition du métier d'agriculteur en Haute-Savoie, la fermeture des paysages et des stations ainsi que la perte du fonctionnement et de "l'esprit coopérative". Effectivement, si ces dernières n'ont plus suffisamment de lait, celui-ci sera revendu à de grands groupes loin d'une production locale et traditionnelle.

La robotisation pour la fabrication des fromages AOP et notamment du reblochon est actée depuis de nombreuses années et l'on n'y trouve rien à redire. En quoi la robotisation de la traite pose-t-elle autant de problèmes et de débats insensés ? Ce qui doit être et est recherché par tous les producteurs, c'est le terroir, la qualité du produit final et en aucun cas la manière dont est faite la traite.

Monsieur le Ministre, ce sont déjà cinq exploitants, soit environ trois millions de litres de lait qui sont sortis du jour au lendemain de la fabrication du reblochon. Les procès sont actuellement en cours dans les tribunaux, des décisions néfastes et dévastatrices sont en train d'être prises. Aussi, au vu de l'urgence de la situation et des risques de conséquences irrémédiables pour les fromages AOP de Haute-Savoie au cours de ces différents procès, je souhaiterais pouvoir échanger avec vous, accompagnée de mes collègues cosignataires de ce courrier, à ce sujet dans les plus brefs délais. Par ailleurs, au vu de ces explications, je ne comprends pas que votre Ministère se soit engagé dans ces procès contre des agriculteurs utilisant des robots de traite. Aussi, ne serait-il pas envisageable qu'il se retire de ces procédures ?

Vous remerciant par avance de l'urgence et de la bienveillance avec laquelle vous traiterez cette requête.

Dans l'attente, restant à votre disposition,

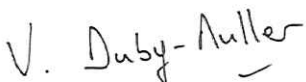
Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Votre députée,



Cosignataires

**Virginie Duby-Muller - Députée**



**Sylviane Noël - Sénatrice**

